



AGEFOS PME Ile-de-France

11 rue Hélène
75 017 PARIS

<http://www.agefos-pme-iledefrance.com>

AGEFOS PME Ile-de-France

VOTRE CONSEILLER EMPLOI-FORMATION PROFESSIONNELLE,



Appel à propositions 2016

Parcours de formation Loi Accompagnement de la Société au Vieillessement et Compétitivité

Département Projets et Cofinancements

Contact : Céline DUCRET

cducuret@agefos-pme.com

Consultation du 10 Mai 2016

Ce programme est susceptible d'être cofinancé par :



Sommaire

1. Objet de la consultation	3
2. Présentation d'AGEFOS PME	3
3. Présentation de l'URSAP	5
4. Présentation du secteur SAP	5
5. Missions assignées au prestataire	6
6. Contenu des offres	11
7. Le pilotage	14
8. Le suivi administratif	14
9. Déroulement du projet	15
10. Contractualisation	16

1. Objet de la consultation

La présente consultation s'inscrit dans le cadre du projet EDEC Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi en Ile – de-France de la Direccte, dans lequel AGEFOS PME et l'Union régionale des plateformes de services à la personne d'Ile-de-France (URSAP) travaillent en partenariat. Ce projet bénéficie du soutien financier de la DIRECCTE Ile-de-France, de la CNSA et de la Branche des entreprises du Service à la personne. L'ARACT-IDF et les 7 plateformes SAP franciliennes participent également à une partie du projet.

AGEFOS PME Ile-de-France en partenariat avec l'URSAP souhaite **sélectionner les prestataires les plus à même de mener les Parcours d'accompagnement de ce projet, destinés aux salariés des structures de services à la personne adhérentes à AGEFOS PME Ile-de-France.**

Le partenariat établi entre AGEFOS PME, l'URSAP-IDF, et les plateformes SAP prévoit un parcours d'accompagnement dont les principales étapes sont:

- **L'accès à un autodiagnostic accessible via les plateformes SAP**
- **Les actions d'accompagnement collectif portées par AGEFOS PME Ile-de-France ;**
- **Le développement d'outils au niveau régional en coordination avec les actions d'accompagnement collectif par l'URSAP-IDF;**
- **L'accompagnement individuel par un expert de 16 dirigeants dans leur projet de développement ou de réorganisation**
- **Un suivi post-actions par les plateformes SAP**

Dans ce cadre, AGEFOS PME Ile-de-France lance un appel à propositions pour la réalisation d'actions d'accompagnement collectif visant deux objectifs :

- 1- Soutenir et développer la compétitivité économique, organisationnelle et sociale des structures SAP à l'échelle francilienne ;
- 2- Accompagner les dirigeants de structures SAP nouvellement autorisées dans la mise en œuvre des nouvelles procédures imposées par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

La réponse à cet appel à propositions devra parvenir au plus tard le 1^{er} Juin 2016.

Les actions devront avoir lieu entre Juin 2016 et décembre 2017.

Le présent appel à propositions comporte les précisions apportées aux prestataires consultés concernant les spécifications techniques, juridiques et administratives indispensables pour répondre avec justesse à la présente consultation.

2. Présentation d'AGEFOS PME

AGEFOS PME, un OPCA interprofessionnel et multi-branches

Créé et géré par les partenaires sociaux (CGPME, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT-FO), AGEFOS PME est le premier gestionnaire privé des fonds de la formation professionnelle **interprofessionnel et multi-branches.**

AGEFOS PME bénéficie d'un agrément des pouvoirs publics en tant **qu'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)** pour :

- ▶ collecter les fonds de la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage des entreprises et notamment des TPE/PME ;
- ▶ gérer et financer les actions de formation et les contrats de professionnalisation

Un positionnement sectoriel structuré depuis plus de 10 ans

- ▶ 50 branches professionnelles adhérentes soit 74% des entreprises
- ▶ 27% des entreprises adhérentes relèvent de l'interprofessionnel

Un principe d'intervention interprofessionnel

AGEFOS PME apporte un service de proximité organisé autour :

- ▶ d'antennes de proximité qui permettent de rendre un service au plus près du terrain
- ▶ d'une gouvernance paritaire territoriale

Ce principe d'intervention est la clé des partenariats avec les acteurs publics dans les territoires.

Au global, AGEFOS PME est un réseau constitué de :

- ▶ 24 sections régionales, y compris les Départements d'Outre-mer, et d'un Siège national.
- ▶ 84 implantations locales.
- ▶ Près de 1 300 collaborateurs.

AGEFOS PME Ile-de-France est une association régionale agissant pour le compte du Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Petites et Moyennes entreprises AGEFOS PME.

AGEFOS PME en Ile-de-France est géré par un Conseil d'Administration paritaire de 24 membres composé précisément à parité de la CGPME d'une part, et des 5 centrales syndicales représentatives des salariés d'autre part, soit CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO.

AGEFOS PME Ile-de-France emploie 190 collaborateurs (assistantes de gestion et assistantes de direction, conseillers en formation, responsables de projet, délégués territoriaux, responsables de services) dédiés à l'accès et au financement de la formation des salariés TPE et des PME en Ile-de-France.

Repères 2014

- ▶ AGEFOS PME Ile-de-France, premier OPCA des TPE et PME franciliennes avec 56 971 entreprises adhérentes dont 88 % des entreprises sont des TPE.
- ▶ Le nombre de salariés couverts est de 766 808.
- ▶ 73% des entreprises relèvent d'une branche professionnelle adhérente, 27% relèvent de l'interprofessionnel.
- ▶ AGEFOS PME Ile-de-France a financé la formation de 172 849 stagiaires dans le cadre de 69 743 actions de formation pour un montant global de 96.2 M€.
- ▶ AGEFOS PME Ile-de-France a financé 18 123 bénéficiaires sur des actions en faveur de l'emploi, soit un montant total de 85.9 M€.

L'activité d'AGEFOS PME Ile-de-France est organisée autour:

- des 8 départements franciliens, regroupés en 5 délégations territoriales dont une spécifique TPE :
- ▶ Délégation territoriale Paris (75)
- ▶ Délégation territoriale Sud Est Francilien (91, 77)
- ▶ Délégation territoriale Nord Est Francilien (93, 94, 95)
- ▶ Délégation territoriale Territoire Ouest Francilien (78, 92)
- ▶ Délégation régionale TPE
- ▶ un Centre Régional de Gestion, installé à Lisses (Essonne)
- ▶ un Département Projets et Cofinancements
- ainsi que :

- ▶ un Département Emploi et Mutations Economiques centrés sur les dispositifs emploi (CSP, POE, ...)
- ▶ un département administratif et financier

AGEFOS PME Ile-de-France assure trois missions principales pour le compte de ses entreprises adhérentes :

- collecte et de gestion des fonds de formation,
- accompagnement de projets d'entreprises
- mission de financement des actions de formation.

Ces missions sont déclinées dans l'offre de services d'AGEFOS PME Ile-de-France, déclinée avec 3 niveaux de service apportés à l'entreprise dans ses projets Emploi Formation :

▶ **Solution: gérer les demandes standards**

AGEFOS PME Ile-de-France intervient auprès de l'entreprise pour :

- Informer sur la réglementation et les dispositifs existants,
- Proposer des démarches simplifiées pour financer les projets de l'entreprise (traitement des dossiers, application des critères de financement).

▶ **Evolution: faire évoluer les compétences**

AGEFOS PME Ile-de-France intervient auprès de l'entreprise pour conseiller sur les financements et les mesures emploi-formation et faire évoluer les compétences des salariés, soit:

- Analyser les besoins et l'articulation avec les dispositifs existants
- Appuyer dans l'élaboration du plan de formation
- Mettre à disposition des outils RH
- Proposer l'optimisation financière du plan de formation

▶ **Anticipation: préparer l'évolution de l'entreprise**

AGEFOS PME Ile-de-France intervient auprès de l'entreprise pour :

- Mettre en œuvre des plans de formation pluriannuels
- Sécuriser les parcours par la mobilisation de financement pour les publics prioritaires
- Proposer des accompagnements GPEC internes ou externes
- Réaliser des diagnostics approfondis

3. Présentation de l'URSAP

L'Union régionale des plateformes de services à la personne d'Ile-de-France (URSAP-IDF) est une association loi 1901, créée en 2013, qui a pour objet de réunir les plateformes de services à la personne (SAP) d'Ile-de-France et de les fédérer à l'échelon régional, autour de leurs missions d'observatoire de la filière, de valorisation de la dynamique économique et de création d'emplois de qualité dans ce secteur d'activité.

Les plateformes SAP sont des structures qui coordonnent et mettent en réseau des professionnels du secteur des services à la personne (associations, entreprises et CCAS) et qui développent des actions concourant à la modernisation, à la structuration du secteur ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'offre de services et à la professionnalisation des acteurs.

Dans le cadre de cet EDEC, l'URSAP-IDF assure l'ingénierie et la coordination d'un plan d'actions qui a pour bénéficiaires les dirigeants et les salariés du secteur SAP en Ile-de-France.

4. Présentation du secteur SAP

AGEFOS PME qui accompagne les structures SAP depuis plus de 15 ans dans le financement des formations des salariés du secteur, souhaite continuer son investissement, dans un périmètre en pleine

croissance, pour accompagner les entreprises à se stabiliser sur leurs marchés en sécurisant les parcours professionnels des salariés.

Très dynamique, le secteur des services à la personne représente aujourd'hui un poids économique important dans l'économie française.

Chiffres-clé du secteur SAP¹

- 1,4 million de professionnels en 2013 (salariés de particuliers-employeurs et salariés d'organismes, DARES),
- 886 millions d'heures rémunérées en 2013 (DARES),
- 449 000 emplois équivalents temps plein en 2013 (DARES),
- 1,99 million de particuliers employeurs, décembre 2014 (ACOSSTAT),
- 2,5 millions de particuliers ont eu recours aux services des organismes prestataires au cours du 2e trimestre 2013 (DARES),
- 33 100 organismes de services à la personne au 1er janvier 2015 : 40% d'entreprises, 19% d'associations, 37% d'auto entrepreneurs, 4% d'établissements publics (NOVA),
- 806 millions de titres CESU préfinancés émis pour 958 000 bénéficiaires (APECESU) en 2014

Les candidats sont invités à prendre en compte dans les réponses les éléments liés aux :

- ▶ Contexte structurel du secteur SAP : <http://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne>
- ▶ Contexte organisationnel des structures SAP (recensement et analyse des contraintes dont l'important recours au temps partiel) ;
- ▶ Spécificités des publics-salariés (publics transnationaux, majoritairement féminin et de faibles niveaux de qualification ...).

5. Missions assignées au prestataire

5.1. Présentation des parcours de formation

Les missions inhérentes au projet ont été décomposées de manière distincte en [3 parcours](#).

Les actions d'accompagnement collectif portées par AGEFOS PME Ile-de-France seront organisées et accessibles en parcours complémentaires comme suit:

1) **Loi ASV et Compétitivité économique (5 jours)**

- Accompagnement à la construction et la formalisation du Projet de service/ d'établissement/ Projet Personnalisé
- Mise en place d'une Approche commerciale
- Vision stratégique

2) **Loi ASV et Compétitivité Sociale (2 jours)**

- Pilotage RH
- Seconde partie de carrière : le maintien des seniors dans l'emploi, l'inter génération, la transmission de compétences, l'évolution professionnelle, la reconversion professionnelle en lien avec le handicap et la sécurité au travail, la sécurisation professionnelle

3) **Loi ASV et Compétitivité organisationnelle (4 jours)**

¹ *Sources : NOVA (base de données nationale des organismes déclarés de services à la personne) et BIPE, 2013.

- Evaluations Interne et Externe
- Outils de pilotage

5.2. Contenu des missions

Chaque parcours de formation est également décomposé en 2 lots distincts:

Lot 1 :

- **Mise en place d'une Approche commerciale**
- **Vision stratégique**
- **Outils de pilotage**
- **Pilotage RH**
- **Seconde partie de carrière**

Lot 2 :

- **Accompagnement à la construction et la formalisation du Projet de service/ d'établissement/ Projet Personnalisé**
- **Accompagnement à la construction et la formalisation des évaluations Interne et Externe**

Les réponses à l'appel à propositions peuvent porter **sur un seul lot ou les deux lots**.

Dans le cas où le prestataire ne répondrait qu'à 1 lot sur les 2 proposés, il devra présenter les moyens employés pour assurer la cohérence et l'articulation avec le second prestataire.

Ces actions de formations seront accessibles aux dirigeants ou encadrants intermédiaires salariés de structures adhérentes AGEFOS PME et pourront être adhérentes ou non aux plateformes SAP franciliennes.

Les actions se dérouleront entre **Juin 2016** et **Décembre 2017**.

AGEFOS PME Ile-de-France se réserve le droit de sélectionner plusieurs prestataires pour son projet.

Lot 1 : Soutenir et développer la compétitivité économique, organisationnelle et sociale des structures SAP franciliennes

Cette action consiste à accompagner les dirigeants de structures SAP franciliennes, adhérents et non adhérents des plateformes SAP, dans le développement, la réorganisation, la cessation ou encore la reprise d'activité.

Le secteur SAP montre un nombre très important de structures de petite taille et fragiles économiquement notamment avec :

- Le manque de connaissance de la structuration du coût d'une heure d'intervention ;
- Le manque de repérage d'un modèle économique permettant aux structures de se situer au regard de la concurrence ;
- La nécessité de relier les questions de compétitivité économique avec les questions d'organisation du travail et de performance sociale ;
- La nécessité d'être appuyé dans l'élaboration des outils de pilotage, la mise en place d'une approche commerciale, la définition d'une vision stratégique et le pilotage RH.

En complément, la loi récente d'adaptation de la société au vieillissement va notamment impliquer des évolutions d'activités pour un nombre important de dirigeants avec notamment des reprises et cessations d'activités.

Dans ce contexte, les plateformes SAP vont accompagner leurs adhérents dans la réalisation d'un autodiagnostic sur la base d'outil spécifiquement développé pour elles, visant à identifier les besoins des structures en termes de performance sociale et de performance économique. Cela permettra d'identifier les structures qui pourraient s'inscrire dans ces actions d'accompagnement collectif.

L'accompagnement proposé devra couvrir les thématiques suivantes :

- **les outils de pilotage (1 jour):** Permettre aux structures de mieux piloter leur activité en suivant les bons indicateurs, au service de leur stratégie de développement. Les objectifs opérationnels:
 - ✓ Echanger sur les problématiques et les outils du développement commercial dans le secteur des SAP ;
 - ✓ Savoir diagnostiquer sa situation financière et les risques y afférents ;
 - ✓ Comprendre que, au-delà de l'équilibre budgétaire, le développement d'activités induit des besoins de financement qu'il convient de financer ;
 - ✓ Etre en mesure de décider d'une stratégie de financement et savoir comment la mettre en œuvre.
- **la mise en place d'une approche commerciale (1 jour):** outre les techniques d'approche commerciale, il s'agira dans cette thématique d'aborder les questions liées la reprise ou la cessation d'activité, car il s'agit d'un besoin émergent des structures d'autant plus suite à la loi sur le Vieillissement ;
- **la vision stratégique (1 jour):** il s'agira dans cette thématique d'aborder également les dynamiques partenariales et de groupement encore peu développés dans le secteur mais qui constituent des leviers ;
- **le pilotage RH (1 jour):** Analyser la cohérence de son projet de développement avec son modèle organisationnel. Les objectifs opérationnels :

- Se situer par rapport aux grands modèles d'organisation des ressources humaines et, plus largement, de fonctionnement, identifiés dans les SAP d'Ile-de-France ;
 - Favoriser les échanges et le partage sur les modes d'organisation et de pilotage des activités ;
 - Identifier des pistes de progrès et, plus largement, faire émerger pour chacune des structures des leviers de performance opérationnels via une organisation RH et un management plus adaptés à leur situation ;
 - Analyser en quoi, concrètement, la Responsabilité Sociale des Organismes (RSO) pourrait constituer un plus dans son fonctionnement au quotidien et/ou un levier pour induire du changement.
- **Accompagner la seconde partie de carrière des professionnels du secteur SAP (1 jour) :**
Compte tenu de la pyramide des âges dans les structures de services à la personne et des contraintes des métiers liées aux conditions de travail souvent difficiles, il convient de favoriser la sécurisation et l'évolution des parcours professionnels des salariés du secteur.

Cette action consiste à accompagner les dirigeants de structures SAP franciliennes dans la reconversion de leurs salariés et les évolutions de carrières, et à outiller les dirigeants, responsables de ressources humaines ou responsables de secteur des structures SAP.

La thématique proposée permettra notamment aux professionnels concernés d'aborder avec leurs salariés de plus de 45 ans, et/ou TH et/ou en projet d'évolution professionnelle, la formation professionnelle comme levier d'évolution, de reconversion, de sécurisation professionnelle, de maintien dans l'emploi, de transmission de compétences, etc.

Cette action d'accompagnement collectif devra notamment permettre de soutenir les professionnels dans la mise en place d'un plan de reconversion, dans les démarches internes à mettre en place pour accompagner les salariés dans la seconde partie de carrière.

Dans ce contexte, les plateformes accompagnent leurs adhérents dans la GPEC de façon générale et notamment dans la gestion des évolutions de carrière des intervenants. A ce titre, l'URSAP-IDF va élaborer des outils (procédures, documents types) à l'échelle régionale afin que les plateformes puissent mieux outiller leurs adhérents dans la gestion de la seconde partie de carrière.

Prestation d'accompagnement collectif basé sur 5 thématiques d'une durée de 1 jour
2 groupes d'accompagnement collectif prévus par thématique en Ile-de-France (groupe de 12 personnes)
Soit 10 sessions de formation en collectif prévues pour les 5 thématiques

Pour les départements pourvus de plateformes SAP, les actions pourront se dérouler au sein de leurs locaux. Dans le cas contraire, le prestataire devra être en capacité de proposer des lieux de formation, à savoir le Val de Marne.

Lot 2 : Accompagner les dirigeants de structures SAP nouvellement autorisées dans la mise en œuvre des nouvelles procédures imposées par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement impose le passage au régime de l'autorisation pour un certain nombre de structures de la filière SAP. Le passage sous ce régime entraîne l'application de la loi du 02 janvier 2002, et des outils et démarches imposés par cette loi : le projet de service et d'établissement, l'évaluation interne et externe, et l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet personnalisé pour les usagers, etc. Ces démarches nécessiteront un accompagnement des dirigeants du secteur. Ce volet d'actions vise principalement les structures SAP ciblées par la réforme, qui interviennent ou souhaitent intervenir auprès des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.

Ces actions consistent à accompagner les dirigeants de structures SAP franciliennes adhérentes Agefos PME Ile-de-France, adhérents et non adhérents des plateformes SAP, dans les évolutions amenées par la réforme réglementaire, et à les outiller afin qu'elles puissent mettre en œuvre les outils et démarches de la loi du 02/01/2002.

Dans ce contexte, les plateformes accompagnent leurs adhérents dans la compréhension et l'application de cette nouvelle réglementation. A ce titre, l'URSAP-IDF va élaborer des outils (procédures, documents types) à l'échelle régionale afin que les plateformes puissent mieux outiller leurs adhérents dans l'application de la loi 2002-2.

En complément, AGEFOS PME Ile-de-France propose un **accompagnement collectif** sur ces 2 thématiques :

- **le projet de service et d'établissement incluant la démarche de projet personnalisé (3 jours)**
- **l'évaluation interne et l'évaluation externe (3 jours)**

Prestation d'accompagnement collectif basé sur 2 thématiques d'une durée de 3 jours
2 groupes d'accompagnement collectif prévus par thématique en Ile-de-France (groupe de 12 personnes)
Soit 12 journées au maximum d'actions collectives

Pour les départements pourvus de plateformes SAP, les actions pourront se dérouler au sein de leurs locaux. Dans le cas contraire, le prestataire devra être en capacité de proposer des lieux de formation, à savoir le Val de Marne.

5.3. Calendrier de réalisation

Pour faire l'objet d'une prise en charge au titre du présent appel à propositions, les actions précitées doivent impérativement être réalisées entre **Juin 2016** et le **31 Décembre 2017**.

Les actions devront faire l'objet d'une répartition régulière afin de pouvoir proposer des actions tout au long de la période à nos entreprises adhérentes.

6. Contenu des offres

6.1. Les objectifs généraux

La réponse à l'appel à propositions entraîne l'acceptation par l'organisme de formation des modalités présentées ci-dessous :

L'offre du candidat sera restituée en **TROIS NOTES DISTINCTES pour chacun des lots** :

1. **Offre technique** présentant la proposition d'intervention du prestataire pour chaque phase du projet, composée des différents chapitres ci-dessous,
2. **Synthèse de l'offre technique,**
3. **Offre financière** détaillée de chaque action du projet.

6.2. L'offre technique

Le prestataire explicite, de manière très précise, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants :

Chapitre 1 : profil général de l'organisme selon le modèle joint en annexe 1

L'annexe 1 est à renseigner dans sa totalité.

Le prestataire doit décrire l'organisation de l'équipe mise en place sur le projet en précisant :

- Le numéro de déclaration d'activité.
- La description des différents postes et responsabilités des membres de l'équipe projet.
- Les profils des personnes auxquelles sont attribués les principaux postes.
- La raison sociale.
- Nom du ou des dirigeants.
- Le SIRET.
- L'effectif global de la structure.
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité.
- Le type de norme qualité (NF, OPQF...)
- Les références du cabinet

Chapitre 2 : contexte et objectifs généraux de la prestation

Le prestataire reformule sa propre vision du problème et de son contexte. Il doit être en mesure de clarifier certains points et d'en suggérer des compléments sur demande d'AGEFOS PME Ile-de-France.

Chapitre 3 : déroulement de la prestation

La réponse à l'appel à propositions devra présenter les meilleures offres pédagogiques et capacités d'intervention interentreprises du prestataire.

Le prestataire peut proposer à AGEFOS PME Ile-de-France des formations innovantes et complémentaires aux domaines proposés.

Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis (démarche) et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation...).

L'organisme décrira par formation ouverte :

- ▶ Le programme détaillé de formation proposée
- ▶ Les pré-requis exigés et méthodes d'évaluation préalables de ceux-ci;
- ▶ Les méthodes pédagogiques spécifiques ;
- ▶ Les lieux de formation proposés sur l'Ile de France;
- ▶ Les plannings interentreprises prévisionnels garantissant des ouvertures fiables et réparties sur l'ensemble du territoire;
- ▶ Les modalités d'évaluation en cours et de suivi post-formation;
- ▶ Le coût horaire des actions en incluant le service global AGEFOS PME avant et après vente, ainsi que le coût de l'ingénierie
- ▶ La possibilité de réaliser l'action au sein des locaux de partenaires territoriaux: préciser les partenaires du prestataire.

Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les résultats attendus. Il doit notamment contenir les points suivants :

- ▶ Méthodologie envisagée
- ▶ Méthode de collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet
- ▶ Démarche et plan de travail, planning,
- ▶ Procédures de suivi d'avancement et d'évolution de la prestation, livrables
- ▶ Logistique de réalisation

Chapitre 4 : moyens humains et matériels

Le prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et du suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, un responsable de projet unique clairement identifié) :

- Nom et rôle de chaque intervenant et/ou formateur
- Responsabilités de chaque intervenant et/ou formateur
- CV de chaque intervenant et/ou formateur pressenti comportant notamment :
 - Le profil et l'expérience
 - Les références de missions comparables
 - L'ancienneté dans la structure

Chapitre 5 : références du cabinet sur des projets similaires

Le prestataire présentera quelques références de travaux similaires, menés récemment.

Les exigences de prestations attendues

Le prestataire devra garantir :

- Un service administratif assurant les relances et la gestion des convocations ainsi que la confirmation en temps réel des entrées en formation ou reports auprès d'AGEFOS PME Ile-de-France;
- Un service d'accueil de qualité et respectueux des engagements qualité AGEFOS PME convenus ;
- Des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires et accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- Des formateurs salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné ;

- Des méthodes pédagogiques permettant la mise en œuvre d'études de cas pratiques proposés par les stagiaires ;
- Des supports de cours professionnels et respectant la réglementation en vigueur en matière de droit de la copie ;
- Un service qualité assurant le traitement préventif et curatif des écarts constatés ;
- Des espaces de pause équipés
- La réalisation d'un bilan quantitatif et qualitatif annuel sur l'ensemble des prestations réalisées.

6.3. Synthèse de l'offre technique

Cette synthèse a pour objet d'avoir une lecture transversale de la proposition commerciale. Elle pourra être remise sous forme de présentation PowerPoint.

Le cabinet	Localisation	Adresse, tél, mail.
	Profil	Domaine d'intervention
	Effectifs	Nombre de salariés
	Equipe projet	Nombre de personnes impliquées et profil (domaine d'intervention)
Les références	Sur des projets similaires	Titre étude, objet et commanditaire
	Sur le secteur ou la filière	Titre étude, objet et commanditaire
Loi ASV et Compétitivité économique (décomposer par actions)		
Objet	Cf. point 5 « Missions assignées au prestataire »	
Méthode	Synthèse de l'approche proposée Articulation prévue avec les autres actions et partenaires	
Nombre de jours / consultant	Nombre consultant, mission et nombre de jours	
Livrables	Liste des livrables et format	
Planning	Date de début, date de fin	
Loi ASV et Compétitivité Sociale (décomposer par actions)		
Objet	Cf. point 5 « Missions assignées au prestataire »	
Méthode	Synthèse de l'approche proposée Articulation prévue avec les autres actions et partenaires	
Nombre de jours / consultant	Nombre consultant, mission et nombre de jours	
Livrables	Liste des livrables et format	
Loi ASV et Compétitivité organisationnelle (décomposer par actions)		
Objet	Cf. point 5 « Missions assignées au prestataire »	
Méthode	Synthèse de l'approche proposée Articulation prévue avec les autres actions et partenaires	
Nombre de jours / consultant	Nombre consultant, mission et nombre de jours	
Livrables	Liste des livrables et format	
Planning	Date de début, date de fin	

6.4. L'offre financière

Le prestataire indique de manière très précise le prix en euros HT de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminée ou que son expérience lui dicte.

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous :

Coût de chaque action du projet

Intitulé du module de formation	Durée (heures)	Taux horaire HT / stagiaire	Montant total HT du module de formation

7. Le pilotage

Le suivi de ce projet sera assuré par un responsable de projet AGEFOS PME Ile-de-France : [Céline DUCRET](#). Il informera les conseillers AGEFOS PME Ile-de-France du suivi et du déroulement de l'opération afin d'optimiser l'accompagnement des entreprises participantes.

Le prestataire désignera un chef de projet et interlocuteur unique.

Il s'assurera en permanence du bon déroulement du contrat, du respect de ses engagements, de l'atteinte des objectifs et des échéances.

A chaque étape identifiée ci-dessus (réunions, accompagnement/formations), il est demandé au prestataire de faire apparaître dans le rapport d'avancement, qui sera à transmettre au responsable de projet AGEFOS PME Ile-de-France, les éléments suivants :

- Le bilan à chaque étape de parcours.
- Les écarts par rapport aux prévisions et les points critiques.
- Le planning mis à jour avec la mise en évidence des modifications.
- Les décisions et les préconisations émises pendant la période considérée.
- La liste des actions à faire pour résoudre les problèmes rencontrés.
- Les indicateurs qualité (évolution....).

Le prestataire s'engage à respecter le fonctionnement défini ci-dessus (rôle des participants, objectifs, documents supports en entrée et sortie...) Il doit également désigner une personne en charge d'effectuer le relais d'information.

8. Le suivi administratif

AGEFOS PME Ile-de-France souhaite s'assurer de la qualité et de la fiabilité du suivi administratif. Pour cela, elle souhaite particulièrement contrôler :

- Les obligations de publicité dans le cadre de ses partenaires financeurs.
- La satisfaction des acteurs et des entreprises.
- L'évaluation de la prestation.

La CNSA intervient dans le financement des différentes actions décrites dans cet appel d'offres.

Le prestataire retenu est donc tenu de respecter les exigences ci-après conditionnant l'intervention financière de la CNSA :

- Mentionner lors de la réponse au présent appel d'offres et de la réalisation des actions que celles-ci relèvent d'un cofinancement de la CNSA et par conséquent reporter sur tous les documents afférents les logos et visuels y afférents.
- Assurer la publicité de la participation de la CNSA auprès des stagiaires et des participants de l'action.
- Donner librement accès aux locaux dédiés aux formations durant la période de réalisation des actions à tout agent missionné par le service gestionnaire de l'Etat au titre des visites sur place.
- Assurer un suivi des participants bénéficiaires permettant le renseignement des indicateurs de résultats et de réalisation au terme de l'action.

9. Déroulement du projet

9.1. Démarche et calendrier

10 Mai 2016	Lancement de l'appel à propositions
1^{er} Juin 2016 à (16h)	Date limite de dépôt des dossiers.
2 Juin au 1^{er} juillet 2016	Instruction des réponses à l'appel à propositions
4 Juillet 2016	Courrier d'information envoyé aux organismes de formation sur la suite donnée à leur dossier
8 Juillet 2016	Réunion de lancement

9.2. Conditions d'envoi et date limite de réception des offres

Les offres complètes devront être transmises au plus tard le **Mercredi 1^{er} Juin 2016 à 16h00**.
La réponse devra être adressée **sous format électronique et papier (cachet de la poste faisant foi)**:

- format électronique à l'adresse mail suivante :

cducret@agefos-pme.com

- Le mail devra obligatoirement préciser l'objet comme suit : Nom de l'organisme de formation – Parcours ASV

- Les pièces jointes seront nommées de façon précise et sous les formats comme suit :

« Nom organisme- intitulé de formation concerné » format Excel

« Nom organisme- intitulé de formation concerné » Formats Excel ou Word (modèle en annexe)

« CV – Organisme-intitulé de la formation concerné » Formats Excel ou Word ou PDF

- format papier **en 2 exemplaires reliés** à l'adresse ci-dessous :

AGEFOS PME Ile-de-France

À l'attention de Céline DUCRET, Conseillère Régionale en charge des Services à la personne

Réponse à l'Appel à Propositions ACCES-FORMATION / SAP

Département Projets et Cofinancements

11, rue Hélène

75017 PARIS

"Tout dossier non conforme aux modalités mentionnées dans les points ci-dessus ne sera pas étudié"

Pour d'éventuelles informations, vous pouvez contacter Céline DUCRET aux coordonnées ci-dessous :

Céline DUCRET - Tel: 01 40 08 16 77 - email: cducret@agefos-pme.com

9.3. Critères de sélection et traitement des offres parvenues

Toute proposition recevable sera examinée et présentée à la Commission de sélection AGEFOS PME Ile-de-France, chargée de sélectionner les offres les plus pertinentes.

L'analyse de la réponse sera faite à partir des éléments objectifs, concrets, vérifiables, fournis dans leur dossier.

AGEFOS PME Ile-de-France se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à propositions et s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

AGEFOS PME Ile-de-France se réserve le droit d'attribuer séparément ou partiellement le marché.

Les conditions proposées par les organismes de formation pourront être négociées de gré à gré au regard des précisions complémentaires apportées.

Tous les prestataires ayant adressé une proposition seront individuellement informés de la suite donnée à leur dossier.

L'organisme de formation non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision d'AGEFOS PME Ile-de-France.

AGEFOS PME Ile-de-France n'est engagée qu'après notification écrite adressée à la structure de formation et acceptation formelle des conditions proposées.

Les critères de sélection retenus sont :

- Présentation de la situation (détermine votre compréhension du contexte et des problèmes)
- Qualité et précision de l'offre technique.
- Adéquation de l'offre de service en fonction du présent appel à propositions.
- Validité et pragmatisme de la méthodologie et du plan de travail (méthodologie, moyens de suivi et d'évaluation ...)
- Cohérence de l'articulation proposée entre les différents lots, avec les différents partenaires et entre les différentes actions de formation.
- Expérience et qualification des intervenants mobilisés par l'organisme/le prestataire.
- Expérience justifiée dans la mise en œuvre d'actions de formation interentreprises dans le secteur SAP;
- Tarification et durée d'intervention cohérents et réalistes.
- Les moyens de promotion proposés pour nos entreprises ;
- Les lieux de formation et équipements pédagogiques mis à disposition ;
- les modalités d'organisation (dossiers de facturation, livrables et transmission des pièces nécessaires, référent unique pour AGEFOS PME Ile-de-France, ressources mises à disposition afin d'assurer la gestion administrative);
- Calendrier réaliste de réalisation sur 2016-2017.

10. Contractualisation

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet par AGEFOS PME Ile-de-France, une convention sera signée entre le prestataire et AGEFOS PME Ile-de-France.

Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve que les productions aient fait l'objet d'une validation par AGEFOS PME Ile-de-France.